



# La Neuville-sur-Oudeuil

## Salle des fêtes

17 bis rue d'Achy

Mairie : 03 44 46 96 23

[mairielaneuvellesuroudeuil@wanadoo.fr](mailto:mairielaneuvellesuroudeuil@wanadoo.fr)

Responsable salle, M. Gérard ELOY : 06.72.21.43.08

\*\*\*\*\*

Date de la location :

Lu et approuvé le

Nom et prénom du locataire :

Signature :

Adresse :

Téléphone :

Assurance :

\*\*\*\*\*

### Disponibilité

La salle est occupée chaque jour du lundi au vendredi par le périscolaire. Il ne peut donc y avoir aucun autre usage en semaine. La salle peut être louée les samedis, dimanches et jours fériés dans les cas où il n'y a pas de manifestation organisée par la commune.

### Équipement de la salle

La salle est équipée d'une cuisine avec un réfrigérateur, une table de cuisson et four, un évier, un four micro-onde. Il y a une quarantaine de tables et une centaine de chaises. Il n'y a aucune vaisselle.

### Défibrillateur

Ce matériel de secours doit être respecté. Ne l'utiliser qu'en cas d'urgence. Il est sous votre responsabilité.

### Tarifs de location

Résidents de la commune : forfait week-end : 200 euros.

Résidents de Haute-Epine : forfait week-end : 300 euros.

Autres habitants extérieurs : forfait week-end : 400 euros.

### Électricité

Au prix de la location s'ajoute la consommation électrique : 0,30 euro par KW.

Le compteur sera relevé pendant les états des lieux.

### Pièces à fournir pour finaliser le dossier après réservation sur le site internet :

- une attestation d'assurances
- un chèque d'acompte de 100 €

Le contrat sera établi en mairie lors du dépôt des pièces. Toute réservation qui ne sera pas confirmée dans les 15 jours sera annulée.

### État des lieux

Les emprunteurs doivent établir un état des lieux avant et après usage :

- avant usage : le vendredi soir à 18h ou le samedi matin à 10 heures ;
- après usage : le lundi matin à 10 heures.

## Nettoyage

Le nettoyage de la salle est entièrement à la charge du locataire. Le ménage complet doit être fait : mobilier, sols, WC, évier, cuisine, couloirs et salle. Le parking doit également être nettoyé (papiers, mégots...). En cas de ménage insuffisant une somme vous sera facturée au tarif de 35 euros de l'heure, toute heure commencée étant due.

## Rangement

Les tables et les chaises devront être nettoyées et rangées. Les tables avec les tubes démontables seront replacées sur le chariot. Les chaises seront empilées par 5 au fond de la salle.

## Le tri sélectif

Le tri sélectif est obligatoire. Des poubelles sont à votre disposition à l'extérieur pour le papier et le verre. Les autres déchets devront être ramenés à votre domicile (ordures ménagères, emballages en plastique).

## Attention aux nuisances

Après 22 heures, la musique ne doit pas déranger le voisinage. Veillez à garder les fenêtres fermées. Ne klaxonnez pas sur le parking.

## Dégâts éventuels

Si des dégâts sont constatés suite à votre location, la réparation vous sera facturée par la Mairie.

## Annulation de votre réservation

Sauf cas de force majeure, si vous annulez votre réservation moins de 30 jours avant la date retenue, vous serez facturés d'une somme forfaitaire de 50 euros pour les résidents de la commune et de Haute-Epine et de 100 euros pour les habitants extérieurs.

\*\*\*\*\*



### Etat des lieux à l'entrée.

Remarques du locataire :

Remarques du responsable :

Compteur électrique départ :

Fait à La Neuville-sur-Oudeuil le :

Signature du responsable de la salle :

Signature du locataire :



\*\*\*\*\*



### Etat des lieux de sortie.

Remarques du locataire :

Remarques du responsable :

Compteur électrique fin :

Consommation :

Fait à La Neuville-sur-Oudeuil le :

Signature du responsable de la salle :

Signature du locataire :